

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 4 avril 2016 à 19 h 30.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 1^{er} avril 2016, conformément aux dispositions de l'article 153, 2^e alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M. Michel Surprenant, maire
M. Camille Solomon, conseiller
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M. Michel Robidoux, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M. Robert Lacombe, conseiller

Absente : M^{me} Diana Shannon, conseillère

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale
M^{me} Francine Bédard, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Achat de sable tamisé pour abrasif - Concassage Carroll
4. Octroi de contrat - Gestion Serjean - Travaux de réfection de l'église
5. Règlement 487-2016 visant l'acquisition d'une niveleuse usagée et autorisant un emprunt de 194 226,87 \$ pour en acquitter le coût
6. Achat d'une niveleuse usagée - Nortrax Québec inc.
7. Nomination - Membre du comité consultatif d'urbanisme
8. Demande de P.I.I.A. - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot no 5 110 657
9. Demande de P.I.I.A. - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot no 5 110 661
10. Période de questions
11. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Michel Surprenant.

2.- Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3.- Achat de sable tamisé pour abrasif - Concassage Carroll

2016-106

À la suite de l'ouverture de soumissions du 24 mars 2016, il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une quantité approximative de 10 000 tonnes métriques de sable tamisé pour abrasif, du fournisseur Concassage Carroll inc., au prix de 9,84 \$ la tonne métrique (taxes incluses), sans le chargement.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

4.- Octroi de contrat - Gestion Serjean inc. - Travaux de réfection de l'église

2016-107

À la suite de l'ouverture de soumissions du 1^{er} avril 2016, il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que les travaux de réfection de l'église Saint-Théodore-de-Chertsey (salle de bain et rampes d'accès) soient effectués par l'entreprise Gestion Serjean inc., au montant total de 27 116,93 \$ (taxes incluses), aux termes et conditions décrits à la soumission et conformément aux spécifications du devis.

Cette dépense est autorisée aux termes du règlement d'emprunt 480-2015.

5.- Règlement 487-2016

Règlement visant l'acquisition d'une niveleuse usagée et autorisant un emprunt de 194 226,87 \$ pour en acquitter le coût

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 2 mars 2016 et dont le procès-verbal est inclus au présent règlement comme **annexe A**;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission du fournisseur Nortrax Québec inc., au montant de 212 703,75 \$, toutes taxes incluses, laquelle est conforme aux exigences du devis.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016.

POUR CES MOTIFS,

2016-108

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 487-2016 soit adopté et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'achat d'une niveleuse usagée John Deere année 2011, tel que décrite à la soumission incluse en **annexe B** du présent règlement et est en conséquence autorisé à dépenser un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent vingt-six dollars et quatre-vingt-sept sous (194 226,87 \$).

ARTICLE 3

Les montants de remboursement de la TPS 100 %, soit 9 250 \$, ainsi que 50 % de la TVQ, 9 226,87 \$, auxquels la municipalité a droit, sont déduits du montant de l'emprunt décrété.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent vingt-six dollars et quatre-vingt-sept (194 226,87 \$) sur une période de **dix (10) ans**. Les intérêts seront payables semi-annuellement et les échéances en capital seront payables annuellement.

5. Règlement 487-2016

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevée, annuellement, durant le terme de l'emprunt (**dix 10 ans**), sur tous les immeubles imposables bâtis ou non situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Le billet portera intérêt à un taux n'excédant pas le taux maximal annuel décrété par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital, annuellement, au détenteur du billet.

ARTICLE 7

Le billet sera signé par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour et au nom de la municipalité.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur suite aux approbations requises, conformément à la loi.

Directrice générale adjointe

Maire

6.- Achat d'une niveleuse usagée - Nortrax Québec inc.

2016-109

À la suite de l'ouverture de soumissions du 2 mars 2016, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une niveleuse usagée de marque John Deere année 2011, pour le Service des travaux publics, du fournisseur Nortrax Québec inc. au coût total de 212 703,75 \$ (taxes incluses).

Ce contrat est conditionnel au résultat de la tenue de registre des personnes habiles à voter du 11 avril prochain et à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt 487-2016.

7.- Nomination - Membre du comité consultatif d'urbanisme

2016-110

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que M. Yanick MacDonald soit nommé comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour le district 1.

8.- Demande de P.I.I.A. - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot no 5 110 657

2016-111

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de PIIA de M^{me} Manon Boucher et M. Dave Bourgault, en ce qui concerne la construction d'un bâtiment principal conformément au règlement 455-2013 et sujet à l'émission d'un permis de construction par le Service d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour la propriété située sur le lot 5 110 657, cadastre du Québec (3072, avenue du Lac-Clermoustier).

9.- Demande de P.I.I.A. - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot no 5 110 661

2016-112

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de PIIA de M^{me} Manon Boucher et M. Dave Bourgault, en ce qui concerne la construction d'un bâtiment principal conformément au règlement 455-2013 et sujet à l'émission d'un permis de construction par le Service d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour la propriété située sur le lot 5 110 661, cadastre du Québec (3064, avenue du Lac-Clermoustier).

10.- Période de questions

On compte une (1) personne dans l'assistance.

11.- Levée de la séance

2016-113

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h.

Directrice générale adjointe

Maire